

Conférence de presse d'Alain Lamassoure sur le processus d'adhésion de la Norvège à l'UE (Bruxelles, 15 mars 1994)

Légende: Le 15 mars 1994, lors d'une conférence de presse à Bruxelles sur l'élargissement de l'Union européenne, Alain Lamassoure, ministre français délégué aux Affaires européennes, évoque l'accord politique négocié avec la Norvège et précise les détails du compromis relatif à la pêche.

Source: Conseil Affaires générales - Élargissement - Point de presse de M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux Affaires européennes. [EN LIGNE]. [s.l.]: Ministère des Affaires étrangères de la France, [04.09.2007]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_d_alain_lamassoure_sur_le_processus_d_adhesion_de_la_norvege_a_l_u_e_bruelles_15_mars_1994-fr-30354ab9-8423-4212-b19e-5a06a226dea9.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Conseil Affaires générales - Élargissement - Point de presse de M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux Affaires européennes (Bruxelles, 15 mars 1994)

Nous avons enfin passé un accord politique avec le quatrième candidat, accord comparable à celui qui avait été passé les précédents. Et nous nous réjouissons de la fin de la négociation d'élargissement concernant les quatre candidats. C'est un succès pour l'Europe et c'est un motif de satisfaction, en particulier pour la France, puisque la ligne que nous avons fixée depuis le début à laquelle nous nous sommes tenus constamment jusqu'à la fin de cette négociation, c'était que l'élargissement devait être un progrès de l'Europe. Nous n'aurions pas accepté un élargissement qui se serait traduit par une complication de la vie de l'Union européenne, ou par une dilution, ce qui aurait été le cas si l'on avait admis des régimes dérogatoires.

Pour la Norvège, comme pour les autres candidats, nous avons admis des périodes transitoires mais pas de dérogation permanente, et par exemple, de même que nous avons admis une période transitoire de deux fois trois ans pour le transit routier à travers l'Autriche, nous avons finalement, en fin de négociation, admis que pour les eaux norvégiennes situées au nord du 62ème parallèle, il y aurait une période transitoire jusqu'au 1er juillet 1998. Mais que toutefois, il serait acquis que pendant cette période, les augmentations de TAC, donc des droits de pêche, dont nous avons parlé la semaine dernière, seraient décidés dans le cadre juridique qui prévaudra, et que le prochain accord avec la Russie sera négocié - c'est pour cela d'ailleurs que nous ne pouvions pas aller plus loin que le 1er juillet 1998 - par les autorités communautaires et non pas par les autorités norvégiennes.

Il n'y a donc aucune dérogation et je crois que nous pouvons nous réjouir particulièrement de constater que, comme les autres pays, la Norvège appliquera dès le premier jour la politique agricole commune ; comme les autres pays, dès la première année, elle sera contributeur net au budget communautaire ; comme les autres pays, elle a accepté toutes les dimensions et tous les aspects de la politique étrangère et de sécurité commune. C'était plus facile pour elle que pour les autres puisque ce n'est pas un pays neutre, c'est un membre de l'Alliance atlantique.

[...]

La négociation sur la pêche a été particulièrement longue. Nous avons été au bord de la crise grave en fin de journée lorsque nous avons appris que la Commission envisageait de ne pas renouveler la mesure de protection du marché communautaire, et notamment français, à l'égard de sept espèces de poissons pour lesquelles nous avons obtenu, il y a quelques semaines, un prix minimum d'importation.

J'ai indiqué de manière très ferme à la Commission que si tel était le cas, il était hors de question que j'accepte au nom de la France, un accord sur la pêche avec la Norvège, qu'il en allait de la crédibilité du dispositif que nous avons décidé de mettre en place dans le cadre du traité d'adhésion avec la Norvège en particulier les "mesures complémentaires aux échanges", pour huit espèces de poissons - qui ne sont d'ailleurs pas tout à fait les mêmes que celles qui sont en cause aujourd'hui - et que donc, c'était pour nous une condition sine qua non. Ce qui a conduit la Commission à faire une déclaration qui sera donc annexée à l'accord de cette nuit, dans laquelle le commissaire compétent indique qu'il proposera demain à la Commission de prolonger la discussion sur les prix minima pour une période de deux mois. J'ai indiqué que ceci était une condition sine qua non pour que le gouvernement français confirme l'accord que j'ai donné en son nom cette nuit.

Donc cette crise là peut être considérée comme évitée.

Nous avons donc obtenu le principe de cette prolongation qui demande à être confirmée demain. D'autre part nous pouvons être satisfaits du compromis final en matière de pêche, puisque, même s'il y a une période transitoire - j'y faisais allusion tout à l'heure - nos pêcheurs verront leurs droits de pêche augmenter dès la première année au nord du 62ème parallèle, sans aucune concession de notre part, de la part des Douze, en ce qui concerne les droits de pêche des Norvégiens dans les eaux communautaires. Et il n'y a ni concessions directes, ni concessions indirectes.

Je m'explique. Il n'y a pas de concessions directes : au début de la négociation, les Norvégiens avaient fait des demandes pour venir pêcher dans les eaux communautaires, ce que nous avons refusé. Et il n'y a pas non plus de concessions indirectes : à un stade de la négociation, en fin de soirée, le Président de la Commission avait fait une proposition que j'ai refusée, qui consistait à partager les 8000 tonnes de cabillaud supplémentaires que la délégation espagnole et portugaise estimaient nécessaires au titre du rétablissement des droits historiques, entre d'une part des quotas qui seraient achetés à des pays tiers, avec une garantie financière de l'Union européenne en cas de non réalisation de cette acquisition de quotas, et d'autre part, des droits de pêche au nord du 62ème parallèle, dans les eaux norvégiennes - droits de pêche français, allemands et anglais - qui auraient été cédés gracieusement aux Espagnols. Nous nous y sommes opposés et finalement cette solution n'a pas été retenue. Les 8000 tonnes seront obtenues par acquisition de droits auprès de pays tiers, pour des sommes d'ailleurs extrêmement modiques, de l'ordre de quelques millions d'Ecus, qui devront être négociées avec les pays tiers, notamment la Russie.

D'autre part, il n'y aura pas non plus, et j'avais insisté là-dessus - de renégociation du traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'occasion de cette adhésion norvégienne. Nous avons, dans une déclaration, simplement confirmé des dates en ce qui concerne la recherche d'un accord politique sur la suite et la fin du régime transitoire espagnol, des dates qui étaient déjà acquises soit dans le traité d'adhésion, soit au niveau du "Conseil pêche".

Voilà les principales données.

Enfin, en ce qui concerne notre demande la plus importante, pour ce qui concerne la pêche, c'est à dire la protection des espèces sensibles, pendant une période transitoire de quatre ans, indépendamment du problème actuel des prix minima à l'importation, la solution que nous avons proposée, qui était devenue une position commune du Conseil, la semaine dernière, a finalement été acceptée par les Norvégiens et nous sommes donc satisfaits.

[...]